

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 MARS 2022

Convocation : 02 mars 2022

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le 08 mars, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville,

Présents : N. Velin, F. Carle, C. Guihaire, R. Fringard, Ph. Glanard, M. Racine, J. Colas, M. Volza.

Absents excusés : L. Ferrandin (pouvoir à R. Fringard), D. Meuleau (pouvoir à C. Guihaire), A. Delencre (pouvoir à F. Carle) A. Caye-Courtois (pouvoir à J. Colas) J. Posnic.

Secrétaire de séance : Ph. Glanard

Le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité des présents. N'ont pu signer M. Ferrandin et Posnic, et Mme Delencre absents à cette présente réunion.

AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE – RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE DE GUAINVILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer et déposer au nom de la commune le permis de construire relatif aux travaux d'urgence pour la toiture et la charpente de l'église Saint Pierre de Guainville, ainsi que tout document relatif au dépôt et obtention du permis concerné.

ETUDE DE DEVIS

Tuiles pour la restauration de l'église Saint Pierre de Guainville

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la société DE ZINC ET D'ARDOISE pour procéder à une vérification des tuiles type « Lascanne » qui seront utilisées pour les travaux de restauration de l'église Saint Pierre. La prestation s'élève à 285.00€HT.

Après avoir étudié les propositions suivantes :

M. RAMOS : 4000 tuiles Lascanne en très bon état, livrables par 4 palettes de 850 tuiles dont 2 consignées. 7% à 10% des tuiles sont avec des nez d'accroche faibles mais utilisables malgré tout. Le prix de la tuile est fixé à 1.00€ HT,

M. FERRANDIN : 6000 tuiles Lascanne dont 7% à 10% sont destinées au scellement. La livraison prévoit un supplément au prix de vente. Le prix de la tuile est fixé à 0.85€ HT,

M. BEAUMER : 6000 tuiles Lascanne en très bon état, 7% à 10% sont destinés au scellement. La livraison prévoit un supplément au prix de vente, le prix de la tuile est fixé à 1.05€ HT,

M. POTEL : 15000 tuiles Lascanne en bon état, 19500€ HT le tout, livraison comprise, soit 1.30€ HT la tuile,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la société DE ZINC ET D'ARDOISE et de retenir les propositions de MM. RAMOS, FERRANDIN et BEAUMER pour la fourniture des tuiles nécessaires aux travaux.

Equipements de secours dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la société DUMONT SECURITÉ pour l'acquisition d'équipements de secours à la population en cas d'urgence, comprenant 25 lits pliants, 100 couvertures de survie, 50 draps à usage unique, et 50 coussins gonflables à usage unique, pour un montant de 1326.30€ HT.

Aménagements de signalétique PMR pour le cabinet paramédical Simone Veil

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société HANDINORME pour la fourniture d'une plaque pour WC aux normes PMR, ainsi que des

bandes réfléchissantes et une dalle podotactile pour l'escalier du cabinet paramédical Simone Veil, pour un montant de 198.80€ HT.

Changement de serrures au cabinet paramédical Simone Veil

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la société BENJAMIN MAILLET pour le changement des serrures du cabinet de psychologie, du cabinet de médecine chinoise et de la salle de pause situés à l'étage du bâtiment, pour un montant de 257.25€ HT.

Encadrement d'un document historique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société ENCADREMENT ET LOISIRS pour l'encadrement d'un document historique avec marie-louise et encadrement bois, pour un montant de 143.00€ HT. Il s'agit d'un document d'archive : un arrêté du 24 août 1940 déclarant un foyer d'infection de fièvre aphteuse dans la commune de Guainville, signé de Jean Moulin, alors Préfet du Département. Il sera par la suite exposé dans la salle du conseil de la mairie.

Modifications matérielles sur l'ordinateur de la mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la société AIDE MICRO INFORMATIQUE pour le remplacement d'un disque dur SATA 1To au profit d'un disque dur SSD 1To, du rajout d'une barrette RAM 16Go, du transfert de données Windows 10 et de l'installation d'un nouvel antivirus professionnel sur l'ordinateur de la mairie, pour un montant de 489.00€ HT.

Il accepte également à l'unanimité la proposition de la société BERGER LEVRAULT pour le transfert de données SEGILOG suite à ces changements, pour un montant de 330.00€ HT.

Réfection d'une buse sur un chemin rural menant au Pommeray

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société WFTP pour la réfection et installation d'une buse sur un chemin rural n°37 situé entre la route de Ritoire et la rue du Pommeray, pour un montant de 3000.00€ HT.

MODIFICATION DE CONTRAT VILLASSUR DE GROUPAMA – INTÉGRATION DE L'AIRE DE JEUX JOSÉPHINE BAKER ET DU CITY STADE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la modification du contrat Villassur de GROUPAMA en cours pour intégrer les éléments de l'aire de jeux Joséphine Baker et du city stade. Le nouveau montant annuel du contrat est de 4148.58€ HT au lieu de 3726.74€HT.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE GROUPAMA SUITE A SINISTRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser au nom de la commune un chèque de remboursement GROUPAMA de 646.03€ suite à un sinistre bris de glace survenu sur le véhicule communal Jumpy en fin d'année 2021.

CONVENTION DE REDEVANCE SPÉCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention de redevance spéciale pour la gestion des ordures ménagères opérée par l'Agglomération du Pays de Dreux sur le territoire de la commune.

CRÉANCE ADMISE EN NON VALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter en non-valeur sur le budget communal 2022, une créance d'un montant de 0.58€ non recouverts depuis 2011. Cette créance concerne une somme non perçue sur le titre de transport scolaire d'un élève de Guainville lorsque la commune possédait encore cette compétence.

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES ET ORGANISMES DE FORMATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite aux demandes de participation financière de l'école Jeanne d'Arc de Pacy-sur-Eure, et du Centre de

Formation des Apprentis de Val de Reuil, pour les frais de fonctionnement des élèves de Guainville inscrits dans leurs établissements.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions au titre de 2022 comme suit :

APADVOR	50
Ligue contre le cancer	50
Association française contre la myopathie	50
Association contre la sclérose en plaques- NAFSEP	50
Association des paralysés de France	50
Association vaincre la mucoviscidose	50
ATENA 78	50
Croix-Rouge française	50
Secours populaire	50
Banque alimentaire	50
UDAF	50
La Prévention Routière	50
Le Souvenir français	50
Centre de secours d'Anet	50
Pompiers de Bréval	50
Association des jeunes sapeurs-pompiers d'Anet	100
FNACA	60
Association des chasseurs de Guainville	500
Bon'Eure de vivre	50
Association sportive intercommunale	500
Musée du Cinéma Jean Delannoy	100
Association Parents d'Eleves Gilles-Guainville-Mesnil Simon	500
Bleuet de France	50
Association Parents et Amis Résidents du Foyer de Gilles	100
AICSE épicerie solidaire	100
Association Eddie Forme	500
Fondation Brigitte Bardot	50
Ecole du chat de Fourges	50

-Avec 3 voix pour et 9 voix contre, le Conseil municipal décide à la majorité de ne pas attribuer de subvention au profit de l'association France Victimes 28.

-A l'unanimité, il décide également de ne pas attribuer de subvention pour le Cercle de Nageurs de Pacy-sur-Eure qui compte une adhérente habitante de Guainville.

Participation financière en soutien à l'Ukraine

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une participation financière de 200 € en soutien à la population ukrainienne sinistrée par la guerre avec la Russie.

CONVENTION SACEM

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à souscrire à un forfait SACEM de 196.70€ HT dont 58.00€ de frais de gestion pour la diffusion de musique lors des événements communaux, pour un nombre illimité d'événements sur l'année 2022.

NOTE D'INFORMATION SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022

Comme prévu par les dispositions de la loi NOTRE et de la loi de Finances 2022, Madame le Maire fait lecture d'une note d'information sur le budget primitif qui sera diffusée sur le site internet de la mairie de Guainville en prévision du vote du budget 2022 de la commune.

LECTURE DE COURRIERS

-Courrier du Centre de Gestion de l'Eure et Loir concernant le remboursement du capital décès de l'ancien agent des services techniques, M. Fenot. Il rappelle qu'une augmentation du taux de cotisation pour prendre en compte les dispositions de la loi actuelle en termes de versement du capital décès serait répercuté sur toutes les communes adhérentes de moins de 30 agents si la SOFAXIS acceptait les dispositions de la loi du 17 février 2021. Madame le Maire indique qu'une action en justice sera entreprise si aucun compromis n'est trouvé entre la commune et les CDG 28/SOFAXIS.

-Courrier de la Fédération Française d'Equitation faisant état d'un audit de démarche qualité sur l'établissement équestre de la Ferme de la Source, situé à Ritoire. Ce dernier a reçu, à la suite de cet audit, les labels « Cheval Étape hébergement extérieur » et « Label d'activité Poney Club de France ».

-Courrier d'Energie Eure et Loir concernant la mise à jour d'une convention intégrant dans l'usage de son logiciel INFOGEO 28 le délégué de la protection des données personnelles (DPO) de la commune. Madame le Maire rappelle que ce DPO n'a pu être nommé à ce jour, ce dernier ne pouvant être un élu. La désignation de la secrétaire de mairie en tant que DPO est également déconseillée par les différentes recommandations de la CNIL.

INFORMATIONS DIVERSES

-Madame le Maire indique qu'un incendie s'est propagé sur un champ à proximité de la voie SNCF au niveau des Cardinaux le lundi 28 février dernier. Il s'agit d'un incendie causé par un feu de végétaux effectué par un agriculteur sur sa parcelle, après autorisation préalable de la mairie. Cet incendie a nécessité l'intervention des services de police et de secours, et menacé certaines habitations et caténaires SNCF. Dans ce contexte, la commune ne pourra plus délivrer d'autorisation « de tolérance » aux agriculteurs et particuliers qui souhaiteraient brûler leurs végétaux malgré l'interdiction préfectorale en vigueur.

Dans ce contexte, Madame le Maire évoque la possibilité d'acquérir un broyeur pour les végétaux issus des entretiens de voiries et terrains communaux. Un devis de la société DUPORT AGRI, d'un montant de 8991.00€ HT est proposé à titre d'exemple. Le Conseil municipal envisage plutôt à l'unanimité la location de matériel similaire pour les besoins ponctuels de la commune. De nouveaux devis seront sollicités en ce sens.

-La randonnée cyclotouriste « La Vernolitaine » sera de passage sur la commune de Guainville en matinée le 29 mai 2022 prochain.

-M. Dominique Paturel, acteur et comédien, est décédé le 28 février 2022 à Saint-Brieuc. L'école primaire de Guainville porte son nom, en hommage à cet ancien Guainvillois célèbre. Une gerbe de fleurs a été commandée au nom de la commune à l'occasion de ses obsèques le 4 mars dernier.

TOUR DE TABLE

Madame le Maire indique avoir assisté à une visioconférence menée par Energie Eure et Loir le 25 février 2022. Une augmentation des dépenses d'énergie de la commune d'environ 32% sera à prévoir sur le budget communal au titre de l'année 2022, suite au réexamen des prix pour cette année. Pour rappel, un marché a été conclu pour la période 2020-2023 entre le syndicat Energie Eure et Loir, dont la commune est membre, et la société PLUM ENERGIE qui assure la fourniture d'énergie des communes adhérentes.

Elle indique par ailleurs avoir assisté à une réunion le 9 février dernier concernant un projet d'installation d'un méthaniseur sur la commune de Villiers-en-Désœuvre. Cette commune a, en effet, accepté un permis de construire pour ce projet en 2021 ; aucune communication n'a été effectuée à ce sujet auprès de la population. Lors de cette réunion, des habitants du hameau de Chanu ont manifesté leur mécontentement et leur inquiétude quant à cette installation. Madame le Maire indique avoir pris contact avec les agriculteurs à l'origine du projet pour les inciter à mieux communiquer sur ce projet auprès de la population locale et voisine.

M. Glanard interroge Madame le Maire sur la réfection de mur du cimetière côté Sud, dont le choix du prestataire avait été acté par délibération du 15 octobre dernier. Elle répond qu'il avait été convenu d'attendre les beaux jours, dans une période où les moissons ne viendraient pas perturber le bon déroulement des travaux. Le prestataire retenu, MORIN MACONNERIE, sera prochainement relancé en ce sens. Madame le Maire ajoute qu'il est possible que le devis soit réactualisé suite à la hausse actuelle du prix des matériaux de construction.

M. Glanard souhaiterait obtenir de nouveau les coordonnées de la société ALQUENRY, chargée de l'installation de la fibre optique sur le territoire de la commune, pour qu'elle récupère ses tourets de fil actuellement stockés sur sa propriété. La fibre ayant été installée sur tout le territoire, il convient à ce jour de leur restituer.

Il déplore par ailleurs que l'incident engendré par l'incendie de champ du 28 février pénalise toutes les personnes qui souhaiteraient brûler leurs végétaux à titre exceptionnel.

Il interroge également Madame le Maire sur les suites données au projet de formation aux premiers secours qui devait être effectuée par les services de la Croix Rouge en 2020. Madame le Maire répond que leurs services avaient été relancés en 2020, puis en fin d'année 2021. La Croix Rouge n'a pas recontacté la commune depuis ce jour. Le confinement a également perturbé la bonne réalisation de ce projet. La fin des dispositifs sanitaires en vigueur étant prévue au 14 mars prochain, elle espère que la Croix Rouge reprendra contact avec la commune pour organiser cette formation. Dans cette même optique, M. Glanard indique avoir assisté à une session de formation de 2h à Saint-Gemme-Moronval, organisée par la société GROUPAMA. Aucun diplôme n'est cependant délivré à la fin de la formation. M. Glanard évoque par ailleurs une conversation engagée avec l'agent des services techniques de la commune au sujet de l'acquisition éventuelle d'une remorque associée au tracteur communal pour faciliter le ramassage des dépôts sauvages laissés sur le territoire de la commune. Le projet n'a pas été évoqué avec le maire, il sera étudié plus en détail ultérieurement.

Madame le Maire et M. Glanard rappellent qu'une réunion s'est tenue en mairie le 24 février dernier avec des élus de la commune et les responsables du Comité des Fêtes d'Anet au sujet d'un événement sur le devoir de mémoire programmé sur le week-end de l'Ascension en mai. Le point central de cet événement serait organisé sur la Friche d'Anet ou dans l'enceinte du château voisin, sous réserve de l'accord du propriétaire des lieux, M. de Yturbe. Une soirée de Gala serait organisée le samedi soir à Anet. Madame le Maire rappelle qu'un événement similaire avait été organisé il y a quelques années. Une reconstitution de bataille avait été organisée sur Guainville.

Dans le cadre de ce projet, une participation financière libre serait donnée au Comité des Fêtes. Les membres du Conseil sont interrogés quant à leur volonté d'associer ou non la commune à cet événement. Un passage sur Guainville et un hommage au pied du monument aux morts serait ainsi envisagé. Au vu des contraintes financières, d'organisation et de disponibilité des élus sur cette période, il ne sera pas donné suite à cette demande du Comité des Fêtes d'Anet.

M. Fringard demande si les dalles de l'aire de jeux Joséphine Baker seront prochainement stabilisées par l'entreprise EI BOISGONTIER. Madame le Maire répond que les dalles seront collées dès le lendemain matin par l'entreprise. L'agent communal des services techniques sera chargé par la suite de fixer les deux bancs, réceptionnés auparavant avec les autres éléments de l'aire de jeux.

Il interroge également Madame le Maire sur la programmation d'une date pour l'inauguration des étangs de la Motte labellisés, suite aux intempéries qui ont endommagés les structures en janvier dernier. Madame le Maire indique que la date du 09 mars avait été communiquée par voie de presse ; date fictive après renseignements pris auprès de l'APPMAA la Goujonnette. Il reste encore de nombreuses réparations à effectuer sur le site avant de pouvoir envisager son inauguration officielle.

M. Volza relève que le panneau STOP situé au croisement entre la rue de l'église et la rue du Bourg a été endommagé. Madame le Maire rappelle qu'un camion a provoqué ces dommages sur la voirie le 06 décembre dernier. Un expert est intervenu le 28 février dernier pour estimer le montant des dommages ; ce dernier a été accepté par le département responsable de la voirie concernée.

Il interroge également Madame le Maire sur le projet d'acquisition des terres agricoles en face du Domaine de Primard pour construire un « tourne à gauche », afin de sécuriser l'accès au domaine. Madame le Maire indique que les propriétaires ont refusé les demandes de cession de leurs terres provenant du Conseil Départemental et des responsables du Domaine de Primard. M. Pecquenard, conseiller départemental, envisagerait une action d'expropriation pour forcer le projet. Madame le Maire se prononce contre le projet, sur le principe de ne pas s'attaquer au domaine privé d'une personne. Elle explique en outre, au vu des statistiques de sécurité routière, qu'un « tourne à gauche » serait plus accidentogène que d'autres solutions proposées par la commune, telles que la création d'un giratoire au niveau du stop de la rue du Docteur Roux de Garennes-sur-Eure.

Mme Colas indique que les automobilistes empruntant la rue de la Gare et la rue de Gilles sont très nombreux à rouler à vitesse excessive. Elle estime que la mise en place envisagée de panneaux d'interdiction de rouler à plus de 30km/h n'y changeront rien. Elle suggère la possibilité d'installer des ralentisseurs de type « gendarme couché » dans le hameau pour freiner la vitesse des automobilistes.

Madame le Maire indique que le bruit occasionné par ces dispositifs pourrait être trop important pour les habitants du hameau.

Mme Colas revient ensuite sur sa participation à la dernière réunion du SMICA lors de laquelle a été voté le budget du syndicat. La réunion s'est tenue à la salle des fêtes de Saussay, les dispositions sanitaires de lutte contre la COVID-18 ne permettant pas de réunir les participants au siège du SMICA.

Le compte rendu de la réunion sera communiqué aux membres du Conseil ultérieurement ; il sera utile pour finaliser les dépenses de fonctionnement du budget communal 2022. Elle précise également qu'une sortie de secours va être aménagée pour l'évacuation du personnel situé à l'étage du bâtiment du SMICA en cas d'incendie.

Madame le Maire interroge M. Racine sur l'étude des propositions de mutuelles communales qu'il s'était engagé à effectuer. L'objectif est de proposer une mutuelle à tarif compétitif aux habitants de la commune aux revenus modestes, en incitant un nombre important de personnes à adhérer à la mutuelle choisie pour faire baisser les cotisations de chacun. Madame le Maire explique que ce projet pourrait concerner tout particulièrement les retraités, dont les tarifs d'adhésion aux mutuelles classiques restent en général élevés. M. Racine indique n'avoir pu étudier ces dispositifs en détail, faute de temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53

